



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-53376>

Département(s) de publication : **64, 40, 65**

Annonce n° **24-53376**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Enseignement

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études de programmation et d'évaluations socio-économiques des opérations "TRANSITION SSH" et "REHABILITATION DU BÂTIMENT IBEAS"

Description : Le présent marché a pour objet la réalisation d'études de programmation et du dossier unique de validation des opérations immobilières, dans le cadre des opérations « TRANSITION SSH » et « REHABILITATION DU BÂTIMENT IBEAS ». Le périmètre d'intervention portera sur les bâtiments suivants : -Bâtiments LET (Lettres), DEG (Droit Economie Gestion) et ICL (Institut Claude Laugénie) -Bâtiment IBEAS (Institut de Biocénologie Expérimentale et des AgrosystèmeS) Ce marché de programmation architecturale et fonctionnelle sera à mener avec une démarche environnementale. Une description des opérations envisagées figure en annexe 1 et 2 du CCTP et jointes au DCE du présent marché.

Identifiant de la procédure : 88d1651f-0313-4fb5-925c-c2207880e5ab

Identifiant interne : 2024-1282

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : oui

Justification de la procédure accélérée : Remise des candidatures et des offres par voie électronique

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71241000 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Campus de Pau

Ville : Pau

Code postal : 64000

Subdivision pays (NUTS) : Pyrénées-Atlantiques (FRI15)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : CONTENU DE LA MISSION ET LIVRABLES Cf. article 1.3 du RC, articles 1.3 et 5.7 du CCAP, ainsi que le CCTP et ses annexes. TRANCHES Le présent marché comportera une tranche ferme (TF) et deux tranches optionnelles (TO1 et TO2) (Cf. article 1.4.1 du CCAP) : Tranche ferme (TF) : -Réalisation des missions 1 et 5 -Réalisation des missions 2-3-4 (Cf. article 4 du CCTP) •Tranches optionnelles (TO) : Tranche optionnelle n°1 (TO1) : Compléments aux missions 2-3-4 dans l'hypothèse où la procédure de passation des marchés sera de type marché global de performance, pour l'opération « TRANSITION SSH » (Cf. article 5 du CCTP) Tranche optionnelle n°2 (TO2) : Compléments aux missions 2-3-4 dans l'hypothèse où la procédure de passation des marchés sera de type marché global de performance, pour l'opération « REHABILITATION DU BATIMENT IBEAS » (Cf. article 6 du CCTP) Chaque tranche optionnelle sera affermée par ordre de service d'affermissement. Par dérogation à l'article 13.1.3 du CCAG PI 2021, chacune des missions de chaque tranche optionnelle démarrera par ordre de service. L'affermissement de la TO2 n'est pas liée à celui de la TO1 et inversement. La tranche optionnelle n°1 sera affermée dans un délai maximum de 4 mois à compter de la date de validation du dernier livrable de la mission 1 par l'acheteur. La tranche optionnelle n°2 sera affermée dans un délai maximum de 4 mois à compter de la date de validation du dernier livrable de la mission 1 par l'acheteur. En l'absence d'affermissement de la (des) tranche(s) optionnelle(s) dans les délais prévus, le titulaire se trouvera déchargé de toute obligation pour ladite tranche. En cas de non affermissement d'une ou plusieurs tranche(s) optionnelle(s), il n'est pas prévu d'indemnité de dédit ou d'attente. Pour plus d'informations, voir article 1.4.1 du CCAP. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue. VARIANTES Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. Aucune variante à l'initiative de l'acheteur n'est prévue. DUREE ET DELAIS D'EXECUTION La durée contractuelle (c'est-à-dire de validité) du présent marché court à compter de la notification du marché jusqu'au 90ème jour qui suivra la date de validation du dernier livrable du marché par le maître d'ouvrage. Le délai global d'exécution du présent marché est de 595 jours (voir document « Planning prévisionnel » joint au dossier de consultation du présent marché). Il prend en compte le délai global d'exécution de la tranche ferme et de chacune des tranches optionnelles visées à l'article 1.4 du présent CCAP et ne sera pas prolongé si l'une et/ou l'autre des tranches optionnelles est(ont) affermée(s). Pour plus d'informations concernant les délais d'exécution propres à chaque tranche et à chaque mission, voir article 1.5.2 du CCAP. VISITE DE SITE La visite sur site n'est pas obligatoire. Si toutefois les candidats souhaitent effectuer une visite, ils devront prendre contact avec la personne identifiée à l'article 2.3 du RC. La date maximale à laquelle les candidats pourront effectuer la visite est le 31/05/2024. Pour plus d'informations, voir article 2.3 du RC. PRESTATIONS SIMILAIRES Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique,

l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES ET DES CANDIDATURES Cf. article 4 du RC

GROUPEMENTS D'OPERATEURS ECONOMIQUES Un groupement d'entreprises permet à une entreprise, qui n'a pas la capacité de répondre seule à un marché, de s'associer/se grouper avec d'autres entreprises pour réunir toutes les capacités demandées pour répondre au marché en cotraitance. Le groupement a lieu au stade des candidatures. Le groupement d'entreprises est différent de la sous-traitance. La composition des groupements peut être modifiée selon l'article R. 2142-26 du code de la commande publique (restructuration de société). En cas de groupement, la forme souhaitée par l'acheteur, dans la mesure où cela est nécessaire à la bonne exécution du marché, est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint, conformément à l'article R.2142-22 du code de la commande publique, d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'acheteur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Clauses d'exclusivités En application de l'article R. 2142-21 du code de la commande publique, l'acheteur interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant en qualité de mandataire de plusieurs groupements même en qualité de co-traitant. Par ailleurs, tout candidat sera autorisé à se présenter dans plusieurs groupements en qualité de co-traitant dans la limite de deux groupements maximums. Le candidat se présentant en groupement conjoint avec paiement à chacun des cotraitants devra joindre les RIB de chacun des cotraitants et un tableau de répartition des paiements. Le mandataire est seul habilité à présenter la demande de paiement, et à formuler ou transmettre les réclamations des membres du groupement.

Respect de la concurrence Ne peuvent faire acte de candidature ou participer aux prestations directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'élaboration et au déroulement de la consultation, ainsi que leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études de programmation et d'évaluations socio-économiques des opérations immobilières "TRANSITION SSH" et "REHABILITATION DU BÂTIMENT IBEAS"

Description : Le présent marché est un marché public de prestations intellectuelles. Il a pour objet la réalisation des études de programmation et du dossier unique de validation des deux opérations immobilières distinctes suivantes : - « TRANSITION SSH » - « REHABILITATION DU BATIMENT IBEAS » Le périmètre d'intervention portera sur les bâtiments suivants : • Bâtiments LET (Lettres), DEG (Droit Economie Gestion) et ICL (Institut Claude Laugénie) s'agissant de l'opération immobilière « TRANSITION SSH » ; • Bâtiment IBEAS (Institut de Biocénotique Expérimentale et des AgrosystèmeS) s'agissant de l'opération immobilière « REHABILITATION DU BATIMENT IBEAS » ; Ce marché de programmation architecturale et fonctionnelle sera à mener avec une démarche environnementale.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71241000 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

Options :

Description des options : PRESTATIONS SIMILAIRES Conformément à l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial. TRANCHES Le présent marché comportera une tranche ferme (TF) et deux tranches optionnelles (TO1 et TO2) : • Tranche ferme (TF) : Réalisation des missions 1-2-3-4-5 (Cf. article 4 du CCTP) • Tranches optionnelles (TO) : Tranche optionnelle n°1 (TO1) : Compléments aux missions 2-3-4 dans l'hypothèse où la procédure de passation des marchés sera de type marché global de performance, pour l'opération « TRANSITION SSH » (Cf. article 5 du CCTP) Tranche optionnelle n°2 (TO2) : Compléments aux missions 2-3-4 dans l'hypothèse où la procédure de passation des marchés sera de type marché global de performance, pour l'opération « REHABILITATION DU BATIMENT IBEAS » (Cf. article 6 du CCTP) Chaque tranche optionnelle sera affermée par ordre de service d'affermissement. Par dérogation à l'article 13.1.3 du CCAG PI 2021, chacune des missions de chaque tranche optionnelle démarrera par ordre de service. L'affermissement de la TO2 n'est pas liée à celui de la TO1 et inversement. La tranche optionnelle n°1 sera affermée dans un délai maximum de 4 mois à compter de la date de validation du dernier livrable de la mission 1 par l'acheteur. La tranche optionnelle n°2 sera affermée dans un délai maximum de 4 mois à compter de la date de validation du dernier livrable de la mission 1 par l'acheteur. En l'absence d'affermissement de la (des) tranche(s) optionnelle(s) dans les délais prévus, le titulaire se trouvera déchargé de toute obligation pour ladite tranche. En cas de non affermissement d'une ou plusieurs tranche(s) optionnelle(s), il n'est pas prévu d'indemnité de dédit ou d'attente. L'attention des candidats est attirée sur le fait que : -Le délai global d'exécution indiqué à l'article 1.5.2.1 du présent CCAP comprend le délai global d'exécution de chacune des tranches optionnelles ; ainsi, en cas d'affermissement de l'une et/ou l'autre des tranches optionnelles, le délai global d'exécution du marché ne sera pas prolongé ; -Le délai global d'exécution propre à chacune des tranches optionnelles figure dans le planning prévisionnel joint au dossier de consultation du présent marché. Celui de la TO1 est de 280 jours, et celui de la TO2 est de 230 jours. Pour chaque tranche optionnelle, le délai global d'exécution a valeur contractuelle et est définitif. Ainsi, le délai global d'exécution de chacune des tranches optionnelles fixé dans le document « Planning prévisionnel » a aussi valeur contractuelle et est définitif ; dans le calendrier détaillé d'exécution définitif visé à l'article 1.5.2.1 a) 2) du CCAP, il n'évoluera pas. - Les délais d'exécution propres à chaque étape de mission et à chaque mission de chacune des tranches optionnelles seront définitivement fixés dans le calendrier détaillé d'exécution visé à l'article 1.5.2.1.a)2) du CCAP.

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : La durée contractuelle (c'est-à-dire la durée de validité) du présent marché court à compter de la notification du marché jusqu'au 90ème jour qui suivra la date de validation du dernier livrable du marché par le maître d'ouvrage. Le délai global d'exécution du présent marché est de 595 jours (voir document « Planning prévisionnel » joint au dossier de consultation du présent marché). Il prend en compte le délai global d'exécution de la tranche ferme et de chacune des tranches optionnelles visées à l'article 1.4 du CCAP et ne sera pas prolongé si l'une et/ou l'autre des tranches optionnelles est(sont) affermie(s). Le délai global d'exécution de la tranche ferme est de 595 jours ; il a valeur contractuelle et est définitif. Ainsi, le délai global d'exécution de la tranche ferme fixé dans le document « Planning prévisionnel » a aussi valeur contractuelle et est définitif ; dans le calendrier détaillé d'exécution définitif visé à l'article 1.5.2.1 a) 1) du CCAP, il n'évoluera pas. Les délais d'exécution propres à chacune des étapes de mission et/ou à chaque mission de la tranche ferme, indiqués dans le document « Planning prévisionnel » joint au dossier de consultation sont prévisionnels. Ainsi, les délais d'exécution définitifs propres à chacune des étapes de mission et/ou à chaque mission seront fixés dans le calendrier détaillé d'exécution visé au 1) du présent article ; ces derniers se substitueront contractuellement aux délais d'exécution prévisionnels propres à chacune des étapes de mission et/ou à chaque mission qui sont indiqués dans le « Planning prévisionnel » joint au dossier de consultation. 1) Le calendrier détaillé d'exécution est élaboré par l'acheteur après la consultation du titulaire, à partir du planning prévisionnel visé ci-dessus, et dans le respect du délai global d'exécution que prévoit ce dernier. Après acceptation par le titulaire, le calendrier détaillé d'exécution est notifié au titulaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la première mission qui sera déclenchée dans le cadre du présent marché. 2) En cours d'exécution du marché et avec l'accord du titulaire, l'acheteur peut modifier le calendrier détaillé d'exécution. Le calendrier détaillé d'exécution visé en 1) éventuellement modifié comme il est indiqué en 2) est notifié par ordre de service au titulaire. Le cas échéant, ces modifications tiennent compte des : - prolongations de délais résultant de l'application de l'article 13.3 du C.C.A. G PI 2021 et suivant les modalités fixées aux articles 13.3.2 et 13.3.4 du CCAG PI 2021 ; Le délai global d'exécution propre à chacune des tranches optionnelles figure dans le planning prévisionnel joint au dossier de consultation du présent marché. Celui de la TO1 est de 280 jours, et celui de la TO2 est de 230 jours. Pour chaque tranche optionnelle, le délai global d'exécution a valeur contractuelle et est définitif. Ainsi, le délai global d'exécution de chacune des tranches optionnelles fixé dans le document « Planning prévisionnel » a aussi valeur contractuelle et est définitif ; dans le calendrier détaillé d'exécution définitif visé à l'article 1.5.2.1 a) 2) du CCAP, il n'évoluera pas. Les délais d'exécution propres à chaque étape de mission et à chaque mission de chacune des tranches optionnelles seront définitivement fixés dans le calendrier détaillé d'exécution visé au 2) de l'article 1.5.2.1.a) du CCAP. Le délai global d'exécution : - Comprend les délais de suspension liés à la période des fermetures administratives - Ne comprend pas les délais éventuels de suspension non liés à la période de fermeture administrative. Nota. L'université de Pau et des Pays de l'Adour est fermée administrativement durant deux périodes dans l'année (Noël et période estivale). Durant ces périodes, les missions du titulaire s'interrompent. Date prévisionnelle de démarrage des prestations : fin août 2024 Par dérogation à l'article 13.1.1 du CCAG PI, pour chacune des missions de la tranche ferme du présent marché, la date de démarrage des prestations fixant le point de départ du délai d'exécution sera indiquée dans un ordre de service qui sera notifié au

titulaire. Conformément à l'article 13.1.3 du CCAG PI 2021, le délai d'exécution de chaque tranche optionnelle part de la date de notification de la décision (ordre de service) de son affermissement sauf si cette décision (ordre de service) prévoit une date différente. Par dérogation à l'article 13.1.3 du CCAG PI 2021, chacune des missions de chaque tranche optionnelle démarrera par ordre de service. L'affermissement de la TO2 n'est pas liée à celui de la TO1 et inversement.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : 1.Présentation générale du candidat.* Le candidat devra faire une présentation (effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années) et matériels dont il dispose pour la réalisation du contrat * L'absence totale d'éléments relatifs aux moyens de l'entreprise ou la fourniture d'éléments ne respectant pas la demande indiquée n'entraîneront pas une élimination du candidat. Toutefois, sa candidature pourra être considérée comme incomplète par l'acheteur. 2.Liste des références générales du candidat * * L'absence totale de référence ou l'absence de références respectant la demande indiquée n'entraîneront pas une élimination du candidat. Toutefois, sa candidature pourra être considérée comme incomplète par l'acheteur. 3.Compétences du candidat dans les domaines spécifiques à la présente consultation : -Programmeur -Expertise technique générale du bâtiment - Economie de la construction / coût global -Démarches environnementales - Dossier d'expertise -Dossier d'évaluation socio-économique -Montage juridique en marchés publics -Performance énergétique et environnementale publics Ces compétences seront à préciser par le candidat dans le document intitulé « Cadre de présentation de l'organisation de l'équipe qui sera spécifiquement dédiée à l'exécution du présent marché » joint au DCE. Conformément à ce qui est indiqué dans le document le candidat précisera par ailleurs dans chacun des domaines la compétence qu'il détient parmi les choix qui seront proposés. * L'absence totale de compétence ou l'absence de compétence du candidat dans l'un ou plusieurs des domaines cités supra entraînera l'irrecevabilité de sa candidature et son élimination. Pour plus de détails, voir articles 4.1.1 et 4.1.2 du RC.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : 1.La lettre de candidature (ou formulaire DC1) ou une lettre d'intention de participer au marché sur papier à entête de l'entreprise. Il sera précisé si le candidat se présente seul ou en groupement, la nature du groupement ainsi que l'identité de son mandataire. Une seule lettre est fournie par candidature (même dans le cas d'un groupement) soit par toutes les opérateurs économiques du groupement, soit par le mandataire du groupement. Dans ce cas, un document d'habilitation du mandataire, signé par ses cotraitants est joint à la lettre de candidature 2.Déclaration du candidat Une déclaration sur l'honneur (ou formulaire DC2) pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique. Ou le document unique de marché européen (DUME) rempli dans toutes les rubriques appropriées disponible à l'adresse suivante : <https://ec>.

europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr Les opérateurs économiques sont autorisés à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci. Ce dernier est rédigé en français. Nota. Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3, le candidat est autorisé à produire un numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1o de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion. 3. La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire 4. Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat. 5. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. (formulaire DC2 ou format libre) Pour plus de détails, voir articles 4.1.1 et 4.1.2 du RC.

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : 1. Qualifications * Le candidat devra obligatoirement être en mesure de fournir (le cas échéant, à la notification) les certificats et formations attestant de sa capacité à pouvoir réaliser les prestations pour lesquelles il se porte candidat. Les capacités professionnelles seront appréciées, notamment, sur la base des principales prestations, en rapport avec l'objet du marché, effectués au cours des trois dernières années * L'absence totale d'éléments relatifs à la qualification de l'entreprise ou la fourniture d'éléments ne respectant pas la demande indiquée n'entraîneront pas une élimination du candidat. Toutefois, sa candidature pourra être considérée comme incomplète par l'acheteur. Pour plus de détails, voir articles 4.1.1 et 4.1.2 du RC.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : La valeur technique de l'offre sera notée sur 65 points répartis comme suit : -Références : ce sous-critère sera noté sur 15 points et sera coté sur la base des renseignements portés dans le cadre de référence. La cotation de ce critère s'attachera à analyser la pertinence des références au regard de l'opération envisagée au travers de la présente consultation. -Mémoire technique : ce sous-critère sera noté sur 50 points sur la base du cadre de mémoire technique joint au dossier de consultation qui doit être complété par les soumissionnaires ; il sera évalué sur les points suivants : -compréhension générale des enjeux des opérations : 8 points -approche méthodologique pour la programmation : 6 points -approche en matière de démarches environnementales : 6 points -approche en matière de performances énergétiques et environnementales : 6 points -approche sur des opérations de restructuration de services et réhabilitation, aux opérations croisées entre elles, aux opérations en site occupé : 5 points -organisation de l'équipe dédiée au marché (moyens humains, moyens techniques, répartition des compétences, etc) : 5 points -approche de montage juridique pour les marchés publics : 4 points -approche en coût global et coût de maintenance : 4 points -approche méthodologique pour le dossier unique (partie dossier d'évaluation socio-économique et partie dossier d'expertise) : 3 points -proposition de planning : 3 points Pour plus d'informations, voir article 5.3 du RC

Pondération (points, valeur exacte) : 1

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère "prix des prestations" sera jugé par une note T selon la formule suivante : - L'offre présentant le prix le plus bas (Pm) se verra attribuer la note de 35 points. - Les offres supérieures (P) se verront attribuer la note V suivant le calcul suivant : $V = 35 \times P_m/P$ Nota. 1. Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées, dans le calcul des différents éléments de rémunération ou encore au niveau du taux de TVA appliqué figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte lors de l'examen des offres. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre dans la mesure où sa correction ne modifie pas le prix du marché ou l'économie générale de l'offre. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non-cohérente. 2. L'acheteur se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous-détails des prix unitaires ou les décompositions des prix forfaitaires qu'il estimera nécessaires lors de l'examen des offres. Pour plus d'informations, voir article 5.3 du RC

Pondération (décimal, valeur exacte) : 1

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : [https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2531126&orgAcronyme=f2h,](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2531126&orgAcronyme=f2h)

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2531126&orgAcronyme=f2h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 10/06/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 11/06/2024 à 09:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Bordeaux (CCIRA)

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Pau

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Pau

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Numéro d'enregistrement : 19640251500270

Adresse postale : DAPID - Avenue de l'Université - BP 576

Ville : Pau cedex

Code postal : 64012

Subdivision pays (NUTS) : Pyrénées-Atlantiques (FRI15)

Pays : France

Point de contact : Direction des achats et du pilotage de la dépense (DAPID)

Adresse électronique : achats-publics@univ-pau.fr

Téléphone : +33 559407514

Adresse internet : <https://www.univ-pau.fr/fr/index.html>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

8.1 ORG-0005

Nom officiel : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Bordeaux (CCIRA)

Numéro d'enregistrement : 17640002600017 / Organe chargé des procédures de médiation

Adresse postale : Direccte Nouvelle-Aquitaine - Pôle C - 118 cours du Maréchal Juin - TSA 10001

Ville : Bordeaux cedex

Code postal : 33075

Pays : France

Adresse électronique : na.polec@direccte.gouv.fr

Téléphone : +33 556692745

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Pau

Numéro d'enregistrement : 17640002600017

Adresse postale : Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey

Ville : Pau cedex

Code postal : 64010

Subdivision pays (NUTS) : Pyrénées-Atlantiques (FRI15)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-pau@juradm.fr

Téléphone : +33 559849440

Adresse internet : <http://pau.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : c5d40e0b-ff95-4ddf-b58b-6b3e705dde9d - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 04/05/2024 à 00:38

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/05/2024